

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 janvier 2008

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE  
**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. ALLAERT (pouvoir M. MILLOT) - Mme MANSAT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)  
**Membres absents** :

## **OBJET**

### **DE LA DELIBERATION**

**Opération de Renouveau Urbain des Grésilles - Construction d'une structure artificielle d'escalade - Modification du mode de consultation - Signature des marchés**

Monsieur Bekhtaoui, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 15 novembre 2004, 6 novembre 2006 et 21 mai 2007, le Conseil Municipal a adopté le programme de construction d'une structure artificielle d'escalade, dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain des Grésilles, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 1 500 000 € TTC, décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre à l'équipe Stoffel-Lefebvre, et m'a autorisé à lancer la procédure par voie d'appel d'offres et à signer les marchés.

Afin d'obtenir des prix optimisés et des solutions techniques satisfaisantes, compte tenu de la spécificité de l'équipement, il est proposé de modifier les modalités de passation des marchés et de prévoir la consultation selon une procédure négociée, conformément aux dispositions de l'article 35- I- 5° du code des marchés publics.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver la modification des modalités de la consultation relative à la construction d'une structure artificielle d'escalade dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles, dans les conditions proposées ;

2 - m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PUBLIÉ LE 31/01/08**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

31 JAN. 2008

